

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ENR-DMTG-10-10-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

ENR - Mutations à titre gratuit – Successions – Champ d'application des droits de mutation par décès – Mutations imposables

Positionnement du document dans le plan :

ENR - Enregistrement

Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles

Titre 1 : Successions

Chapitre 1 : Champ d'application des droits de mutation par décès : Principes

Section 1 : Mutations imposables

1

Les droits de mutation par décès atteignent, en principe, toutes les transmissions qui s'opèrent par le décès d'une personne.

Toutefois, dans certaines situations, ces droits ne sont pas dus.

10

La présente section est consacrée :

- aux mutations assujetties aux droits de mutation par décès (sous-section 1 : [BOI-ENR-DMTG-10-10-10-10](#)) ;

- aux cas dans lesquels les droits de mutation par décès ne sont pas dus (sous-section 2 : [BOI-ENR-DMTG-10-10-10-20](#)).